

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL**

Conseil du 18 mars 2019

Délibération n° 2019-3375

commission principale : éducation, culture, patrimoine et sport

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Pôle métropolitain - Attribution de subventions dans le cadre du Jazz Day 2019

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de la culture, des sports et de la vie associative

**Rapporteur** : Madame la Vice-Présidente Picot

**Président** : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 26 février 2019

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 20 mars 2019

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, MM. Artigny, Augoyard, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Collomb, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mme El Faloussi, MM. Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, MM. Jeandin, Lavache, Mmes Le Franc, Lecerf, Leclerc, MM. Lung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vial, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : MM. Kabalo (pouvoir à Mme Belaziz), Casola (pouvoir à M. Boudot), Mme Fautra (pouvoir à M. Rabehi), MM. Genin (pouvoir à M. Bravo), Lebuhotel (pouvoir à M. Sannino), Passi, Vergiat (pouvoir à Mme Cardona).

Absents non excusés : M. Aggoun.

**Conseil du 18 mars 2019****Délibération n° 2019-3375**

commission principale : éducation, culture, patrimoine et sport

objet : **Pôle métropolitain - Attribution de subventions dans le cadre du Jazz Day 2019**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de la culture, des sports et de la vie associative

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 21 février 2019, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

**I - Contexte**

Créée sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), la journée du Jazz Day est destinée à sensibiliser la communauté internationale aux vertus du jazz comme outil éducatif et comme force de paix, d'unité, de dialogue et de coopération renforcée entre les peuples. Il s'agit, notamment, de favoriser la compréhension entre les cultures et d'améliorer par son biais la tolérance, promouvoir le dialogue interculturel, viser l'éradication des tensions raciales et des inégalités entre les sexes et de renforcer le rôle de la jeunesse pour le changement social.

Le festival Jazz à Vienne appuie, depuis 2013, cette opération en mobilisant de nombreux acteurs culturels. Le Pôle métropolitain qui réunit la Métropole de Lyon, Saint Étienne Métropole, la Communauté d'agglomération Porte de l'Isère (CAPI), la Communauté d'agglomération Villefranche Beaujolais Saône, la Communauté de communes de l'est Lyonnais et Vienne-Condrieu-agglomération, a souhaité soutenir cette initiative de Jazz à Vienne, valoriser le réseau culturel métropolitain et défendre les valeurs humanistes véhiculées par la démarche.

**II - Objectifs de la Métropole au travers de cette initiative**

Dans le cadre de son appartenance au Pôle métropolitain, la Métropole soutient ainsi pour la 5<sup>ème</sup> année consécutive cette journée du Jazz Day le mardi 30 avril 2019 en tant que Métropole interculturelle et inclusive, qui encourage les différentes formes d'expressions et de pratiques, leur mise en dialogue ainsi que l'égalité des chances d'accès à la culture pour les publics éloignés.

La Métropole souhaite, en complément des actions initiées par d'autres structures de son territoire (clubs de jazz, salles de concerts, etc.), accompagner des projets qui font vivre cette manifestation et qui sont orientés vers des publics qui relèvent de ses compétences (structures du champ social et médicosocial, acteurs des territoires relevant de la géographie prioritaire de la politique de la ville, etc.).

**III - Compte-rendu et bilan de l'édition 2018**

Par délibération du Conseil n° 2018-2730 du 27 avril 2018, la Métropole a procédé à l'attribution de subventions de fonctionnement d'un montant de 1 000 € au profit de l'association Skaraphone pour des actions dans 2 structures spécialisées, et d'un montant de 600 € au profit de l'association Jazz(s)RA pour des actions dans 2 structures spécialisées dans le cadre du Jazz Day 2018. Lors de l'édition 2018 du Jazz Day, un total de 10 lieux et 12 structures sociales et médico-sociales du territoire métropolitain ont été touchées par des actions mises en œuvre par 6 conservatoires et écoles de musique et 2 groupes professionnels.

**IV - Organisation du Jazz Day 2019 dans la Métropole**

Pour cette manifestation, la Métropole mobilise donc le réseau des établissements d'enseignement artistique de son territoire qu'elle soutient, en particulier, ceux proposant des enseignements dans le champ du jazz.

Les structures suivantes ont d'ores et déjà fait part de leur volonté d'intervenir auprès d'établissements et structures sociales et médico-sociales du territoire métropolitain (établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD), centres hospitaliers spécialisés, foyers d'hébergement, etc.), l'ensemble jazz de l'École de musique de l'ouest lyonnais (Marcy l'Étoile), le Big Band de l'École de musique Music'85 (Oullins), le centre musical et artistique (Saint Genis Laval), le Carrefour des rencontres artistiques pluridisciplinaires (Lyon 3°), un groupe d'étudiants du Centre de formation des enseignants de la musique (CEFEDM) Auvergne-Rhône-Alpes, et un orchestre du conservatoire de Saint Priest.

L'École de musique de Collonges au Mont d'Or co-organisera un concert avec les communes voisines de Limonest, Saint Cyr au Mont d'Or et Saint Didier au Mont d'Or accueillant, notamment, un public de personnes en situation de handicap. Les ensembles jazz de la Maison des jeunes et de la culture (MJC) de Bron, de l'école Guy Candeloro (Lyon 8°) et des conservatoires de Meyzieu, Saint Fons et Lyon se produiront dans le cadre de manifestations tout public.

Enfin, au-delà de cette mobilisation d'acteurs, la Métropole souhaite soutenir financièrement des actions déployées par des collectifs artistiques désireux de contribuer à cette journée internationale en se produisant dans des structures spécialisées :

- le "François Dumont d'Ayot quartet" jouera à l'espace Sarrazin (Lyon 8°) et dans une structure médico-sociale métropolitaine. Ce quartet est porté administrativement par l'association Skaraphone,

- le "Yumi duo", groupe émergent de la scène lyonnaise sélectionné par le réseau régional Jazz(s)RA dans la catégorie "groupes émergents", ayant un univers à mi-chemin entre jazz et musique du monde, se produira dans 2 structures médico-sociales métropolitaines. Cette action particulière est portée administrativement par Jazz(s)RA.

Il est donc proposé au Conseil de procéder à l'attribution d'une subvention de 1 000 € à l'association Skaraphone pour l'action menée par le "François Dumont d'Ayot quartet" dans 2 structures médico-sociales du territoire métropolitain, et d'une subvention de 600 € au profit de l'association Jazz(s)RA pour l'action menée par le "Yumi duo" dans 2 structures médico-sociales du territoire métropolitain.

La subvention sera payée, en un seul versement, après la manifestation, à réception d'un appel de fonds, accompagné des pièces suivantes : le bilan qualitatif et financier de l'action subventionnée, dans un délai de 6 mois suivant la fin de réalisation de l'action ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission éducation, culture, patrimoine et sport ;

#### DELIBERE

**1° - Approuve** l'attribution des subventions de fonctionnement :

- d'un montant de 1 000 € au profit de l'association Skaraphone (François Dumont d'Ayot quartet) pour des actions dans 2 structures médico-sociales du territoire métropolitain,

- d'un montant de 600 € au profit de l'association Jazz(s)RA pour l'action de Yumi duo dans 2 structures médico-sociales du territoire métropolitain.

**2° - Autorise** monsieur le Président à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**3° - La dépense** de fonctionnement en résultant, soit 1 600 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2019 - chapitre 65 - opération n° 0P33O3589A.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 20 mars 2019.**